



# PROCES VERBAL

## COMMISSION SPORTIVE GESTION DES COMPETITIONS

---

Réunion restreinte du : 11 avril 2022

---

Présidence : M. Daniel Alexandre

---

Présents : MM Jean Louis ROUSSEAU- Bernard BOSCHINI

---

### FORFAITS GENERAL

District 3 Groupe A  
Sillery Fc 2

La commission prend connaissance du mail de **Sillery Fc 2**, en date du 9 Avril l'informant de son forfait général pour le reste de la saison

En conséquence, la section décide de déclarer l'équipe de **Sillery Fc 2** en **FORFAIT GENERAL** en application de l'article 159/4 des RG de la FFF et homologuera, les délais d'appel écoulés, le résultat suivant :

**Droits administratifs de 70 € au débit du club de Sillery Fc**

### PROCEDURE D'APPEL

Ces Décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel Sportive du District Marne de Football ( article 190 de RG de la FFF ) et ce, dans les délais de sept jours à compter du lendemain du jour de la publication sur le site internet du District Marne (<http://marne.fff.fr>)

Le Président

D ALEXANDRE

Le Secrétaire

B.BOSCHINI